



**URBANISME**  
**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
du 05/06/2026 au 24/06/2026

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, le fonctionnaire délégué est saisi d'une demande de permis d'urbanisme public.

Le demandeur est le **SPW Mobilité et Infrastructures – DGO1.41**, établi Rue du Jonquois 118 à 7000 Mons.

Le terrain concerné est situé Boulevard des Déportés et Boulevard des Nerviens - 7500 Tournai et est cadastré Tournai, 2ème Division, section A n°376E, n°376A + voiries non cadastrées.

Le projet consiste en le **réaménagement des boulevards des Nerviens et des Déportés** et présente les caractéristiques suivantes :

Les interventions se localisent entre le rond-point du Viaduc [Ouest] et la Porte Morel [Est]. Le projet a pour but l'embellissement de l'espace public et la structuration des mobilités, en reconfigurant l'ensemble du linéaire de ces deux voiries régionales [R52]. Le projet vise principalement à favoriser (prioriser) les déplacements des modes alternatifs à la voiture individuelle. Un des objectifs poursuivis par le projet est également de pérenniser la trame arborée et ainsi renforcer la ceinture verte de la ville de Tournai.

L'enquête publique est réalisée en application de l'article D.VIII.13 du CoDT : L'autorité compétente pour adopter le plan, périmètre, schéma ou le guide et pour délivrer les permis et certificats d'urbanisme n°2, ainsi que les collèges communaux des communes organisant l'annonce de projet ou l'enquête publique, peuvent procéder à toute forme supplémentaire de publicité et d'information dans le respect des délais de décision qui sont impartis à l'autorité compétente.

Le dossier peut être consulté **uniquement sur rendez-vous** durant la période d'enquête à l'adresse suivante: avenue de Maire, 175 à 7500 Tournai (les bureaux sont également accessible par la rue Lefebvre-Caters).

Les rendez-vous peuvent être pris, soit :

- par téléphone : +32 (0)69/33 23 14 ;

- par mail : [service.urbanisme@tournai.be](mailto:service.urbanisme@tournai.be) ;

- par vous via le site internet de la ville de Tournai : [Tournai.be](http://Tournai.be) => ABC des démarches => prendre RDV au service urbanisme => O Consultation de dossier.

Les plages libres vous seront proposées aux heures prévues à cet effet, **les heures d'ouverture sur rendez-vous**, à savoir :

- le lundi de 17h00 à 19h00 ;

- le mardi de 9h00 à 12h00 ;

- le mercredi et le vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h45 à 15h45 ;

- Fermé le jeudi.

- le **lundi 15 juin 2026 de 16h00 à 20h00**.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures (**le lundi 15/06/26 compris**), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous un jour ouvré et au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service urbanisme téléphone : + 32 (0) 69 33 23 14 - mail : [service.urbanisme@tournai.be](mailto:service.urbanisme@tournai.be).

**L'enquête publique est ouverte le 05/06/2026 et est clôturée le 24/06/2026.**

**Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal,**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Hôtel de Ville de Tournai - Madame la Bourgmestre - Rue Saint-Martin 52 à 7500 Tournai.

- par courrier électronique à l'adresse suivante : [service.urbanisme@tournai.be](mailto:service.urbanisme@tournai.be).

- remises à l'accueil du Service urbanisme **sur rendez-vous** durant les heures d'ouverture (voir ci-dessus) - Avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai. (Bureaux accessibles aussi par la rue Lefebvre-Caters).

L'enveloppe ou le courrier électronique portera la mention : **PPub/2026/18 / CDE - Réclamation.**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période sur rendez-vous auprès de Mme Corinne Delbecq ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : **avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai: le 24/06/2026 de 10h00 à 10h15.**

La personne chargée de donner des explications sur le projet est Mme Corinne Delbecq dont le bureau se trouve à l'avenue de Maire, 175 – 7500 Tournai.

**RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE PROTECTION DES DONNÉES (RGPD).**

Suite à l'entrée en application, le 25 mai 2018, du Règlement Général de Protection des Données, dit «RGPD», nous nous permettons de vous informer, que dans le cadre du traitement de vos remarques et/ou réclamations, nous devons disposer des données suivantes vous concernant : nom, prénom, adresse, si vous agissez au nom d'une société, vos mandats, la justification de votre intervention (intérêt à agir pour l'analyse de la recevabilité et du bien fondé de votre réclamation).

Ces données étant obligatoirement matérialisées dans la (les) décision(s) du Collège Communal et/ou du Conseil Communal (pour ce dernier, les décisions étant rendues publiques) relatives au dossier pour lequel vous avez porté une réclamation, elles sont conservées pendant une durée illimitée. Conformément au Code de l'environnement - Livre 1<sup>er</sup>, notamment les articles D.10. à D.20.18, ces données peuvent être consultées et/ou transmises au demandeur de permis ou à tout tiers intéressé qui en ferait la demande en vertu du droit d'accès des citoyens en matière d'environnement.

Enfin, l'ensemble du dossier est également transmis à la Région Wallonne qui agit soit en qualité d'autorité de tutelle (pour les permis de compétence communale) soit en qualité d'autorité décisionnelle s'il s'agit d'un permis public (articles D.IV. 22, R.IV.22-1, R.IV.22-2 du CoDT).

Vous avez la possibilité d'exercer vos droits consacrés par le RGPD, à savoir le droit d'accès, d'effacement, de rectification, de limitation, d'opposition, le droit à la portabilité et le droit de retirer son consentement en nous contactant :

par courrier : à l'attention de Madame la Bourgmestre de la Ville de Tournai, rue Saint-Martin 52, 7500 Tournai ;

par email à la Déléguée à la protection des données : [dpo@tournai.be](mailto:dpo@tournai.be) ;

via le portail des démarches en ligne : [www.mytournai.be](http://www.mytournai.be) (une identification par lecteur de carte d'identité sera nécessaire).

Toutes les informations sur vos droits sont détaillées sur notre site internet : [www.tournai.be/protection-des-donnees-personnelles-rgpd](http://www.tournai.be/protection-des-donnees-personnelles-rgpd)

Si vous estimez que vos droits n'ont pas été respectés et/ou que vos données n'ont pas été traitées conformément au RGPD, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'Autorité de protection des données, le cas échéant, à l'encontre du responsable de traitement, la Ville de Tournai.

Le Directeur général,

La Bourgmestre,  
Par délégation,  
L'Échevin de l'Urbanisme, de l'Aménagement du territoire et du patrimoine

(S) Pierre-Yves MAYSTADT

(S) Benjamin BROTCORNE